L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Champs Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe, neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les conforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 14sept—2f

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 209 Décatur, vis-à-vis le marché Français. M. V. Déjan, notaire public, 20 Carondelet. 15 août—Dim au 18 sept—

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

UN bon charpentier demande un emploi sur une habitation. Bonne référence. S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 sept—1 sem

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 22at1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,090—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Pifferer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12sept—12,16,21.

Scannell & Lafaye vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Scannell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John G. Byrd, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit syndic provisoire ne serait pas déchargé de toute responsabilité, et sa caution cancelée.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 Sept—12,16,21

Alexander Solari vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,465—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 sept—11,15,19

Succession de John W. Bahrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,346—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Rodar, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession de Charles D. Hubbard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,674—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles D. Hubbard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9,14,18

Succession de Julie Bonaventure, femme de Charles De Gruy ou De Gruse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,791—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles De Gruy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

Succession de James S. Brander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,675—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Brandor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 sept—9 14 18

J. B. Marquer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,139—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de J. B. Marquer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander B. Lacoste, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 sept—7,11,16

Succession du Rév. Alex. J. Drysdale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,678—Division A.—Attendu que Mme Mary Jeurasha Sylvester Davidson, veuve de feu Alexander J. Drysdale a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rév. Alexander J. Drysdale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 sept—8—12,17

Succession de Nicholas Heisp ou Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,217—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Rice, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 sept—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Spillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MARDI, 14me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
3sept—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—3f en 30j

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & M. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERONES, Agent, Bureau rue Magasine, 90, Nlle-Orléans.
9 oct 85—1an

GROS LOT
$75.000
L.S.L.
Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE K.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 CHARTRES - 73

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, et montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflamées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. Ball, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:
"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques—CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct85—1an

Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane.
76 rue Baronne.

Nouvelle-Orléans, Lne., le 11 août 1886.

AVIS—Conformément à une requête faite en vertu de l'article 12 de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Huile de la Louisiane est appelée pour le 14 septembre 1886, à midi, au bureau de cette Compagnie 76 rue Baronne, dans le but de décider si la Compagnie liquidera ses affaires.
WM. G. VINCENT, Président de la Compagnie.
11 août—11,17,24 31—Sept 7,14.

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	
		$266,922 84
Ajoutes: Primes non échues de 1884		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutes: Intérêt et escomptes	$20,543 51	
Sauvetage	119 60	
		20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduites: Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes remboursées et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 94	
Taxes et licences	5,279 45	
Frais—Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$60,589 31	
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35	
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93	
Reliquat	26,737 49	
		$109,465 08

ACTIF
Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$86,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80
Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserve pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408 941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
M. H. Asbury vs Wm B. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci devant Seconde), Lopez (ci devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit terrain et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Becas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante d'une Vacherie—Un grand nombre de vaches, d'un taureau, d'un cheval, d'un mulet, etc.
Jean Hiramon vs Jean Casamayou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,698—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre de vente, à la date du 13 septembre 1886, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, 16 septembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
26 vaches, 1 taureau, 1 cheval, 1 mulet et 1 charrette de laitier, à la vacherie située sur le Chemin de la Metairie, au coin de la rue Alexandre, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession Wm. J. Castell, P. S. Wiltz Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle-Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit: Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-deux pieds de face à la rue Julia sur une profondeur de quatre vingt-quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq et quatre-vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt et un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. Sargi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julia, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre vingt-quatre pieds six pouces, et vingt-trois pieds un pouce et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885; titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24août—24 31 sept 7 14 21 25

George Sick vs. M. et Mme C. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No treize, borné par les rues General Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, désigné par le numéro un, d'après un plan de 2093 lots de terre, dressé par H. S. Phelps arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.
49 ...... Rue Carondelet 49

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885.

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$413,670 72	
Sur risques de rivières	35,801 97	
Sur risques de mer	5,665 23	
		$455,137 92
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$569,637 65
A déduire—Primes non terminées de 1885	$120,764 67	
Primes remboursées	48,930 92	
Réassurances	78,571 07	
Escomptes et commissions	61,578 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises		$259,854 64
A ajouter—Intérêt et escompte	$45,265 44	
Reçu pour sauvetage	1,895 65	
Gain dans les valeurs du marché, actif	6,009 81	
		$53,170 90
Revenu net		$313,025 54
A déduire, pertes payées—Incendie	$146,252 66	
Rivières	9,601 57	
Mer	1,028 19	
	$156,982 42	
Dépenses générales	10,933 74	
Dépenses d'agences	21,284 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces	3,714 73	
Taxes d'Etat et de ville	15,429 58	
		$233,987 30
		$79,038 24
Pertes non payées et non réglées		30,593 20
Profits nets		$48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements, valant	173,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	88,621 24
Billets pour primes, valant	23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché	123,756 00
Actions et autres bons, valeur du marché	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à	147,900 00
Meubles de bureau	3,000 00
Comptes en voie de collection	57,866 69
Comptes dus par agents	4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 83
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 88

PASSIF.

Capital	$700,000 00
Surplus	70,445 04
Primes non acquises	120,704 67
Pertes réglées et non réglées	30,593 20
Bills pour réassurances	9,250 07
Dividende dû le 31 décembre 1884	198 90
Dividende, 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00
	$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	A. Brittin,
John Chaffe,	John I. Adams,
Richard Milliken,	R. T. Buckner,
Samuel Friedlander,	Chas. E. Black,
R. M. Walmsley,	John V. Richards,
A. H. May,	Thomas Day,
Samuel H. Boyd,	Samuel Delgado,
Wm. J. Behan,	John P. Richardson,
R. F. Eshleman,	Jas. T. Hodd,
C. J. Leeds,	John Phelps,
A. T. Janin,	Jules A. Blanc,
Lewis Bush,	W. H. Bofinger.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Gustave A. Mattie vs. ses Créanciers—No. 18,858—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Gustave Albert Mattie soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant John L. Larsche, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 sept—3f en 10

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant cinq arpents de face sur ledit Chemin de Gentilly, sur à peu près vingt deux arpents de profondeur, divisés en cinq lots, désignés par les numéros soixante trois, soixante cinq, soixante-sept, soixante neuf et soixante et onze, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 mars 1850 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, dépendances et entourages, etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Canbray, notaire, le 29 février 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4,11,14

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,395—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquie, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun mesure anglaise, trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Levee et Casacalvo, sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions, une action ayant été prise afin de constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat, intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.
Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prix du capital du plaignant actuellement dû, à savoir: Deux cent vingt cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante-deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de la dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885 pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions, à savoir: La somme de deux mille piastres (2,000 00). Etant quatre vingt piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20,27—3 10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Graser, tutrice etc

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A de l'ilet No quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais dressé par F. A. D'Hémécourt, daté le six décembre dix huit cent soixante et une, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure mesure américaine trente six pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt sept pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec quatre vingt dix actions réduites à quatre vingt actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci dessus dans le même district et ilet consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le plan susdit par la lettre B du même ilet numéro quarante deux et ayant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions réduites à soixante dix du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital dû aux plaignants, à savoir
Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les billets non payés pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les règlements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.
T. Gilmore, Exéc. Test de James McGarey vs. Mlle Philomène Gueenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du steamboat "Alice", etc.
D. C. McCan & fils, Milton H. Muney et Franklin P. Marcr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,110.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 septembre 1886, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Le steamboat "Alice", ensemble avec tous ses gréements, appareils, meubles, etc., etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia (rue Magnolia) du côté du chemin coquillé du Nouveau Bassin.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18août—18,25 -1,8,15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Henry Seiler vs. Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 18 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1859, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 18 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4/6 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/8 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au plan ci dessus étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 18 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Meubles de Ménage, etc.
Succession de G. M. Bayly.
No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 23 septembre 1886, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1886 il sera vendu à l'encan à la maison de résidence 157 rue Annunciation
Un assortiment général de meubles de ménage, etc.
Conditions—Comptant.
11 sept—11 18 20 23

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 5ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississipi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:
No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.
No 3089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.
No 18,490—Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 9 octobre 1886 à midi précis, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir:—

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villere, notaire, le 27 août 1886—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles bornée au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au-dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B, ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre désignée par la lettre B, d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A, mesurant de largeur, 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats Unis et est borné à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage du fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquels deux lots de terre appartenant aux susdites successions dans les proportions suivantes:
A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 1870|3072
A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 601|3072
Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 601|3072.
Termes et conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18,25—2,9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Amille Hobert, Louise Hobert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 28 août 1886.

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Grand et St-Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur. Ensemble, une maison en bois ayant 4 pièces chaque double avec galerie derrière deux cabinets lieux d'aisance puits etc etc
Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Rot. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4,11,18,25—oct 2, 9

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorées dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.
No 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 octobre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 19 août 1886 et rendu dans la succession ci dessus nommée, la propriété décrite ci après à savoir:

1°. Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'ilet No 405 et mesurant environ 145 pieds de face au bayou St Jean sur environ deux arpents de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à M. Jouan et de l'autre côté par la propriété de R. Alpuente ou ses représentants dans le fond par la propriété appartenant anciennement à M. L. Rodrigues. La plus avantageuse pour une résidence, presque en face des résidences de MM Musgrove, Tissot et Blanc. La propriété est élevée, et il y a beaucoup d'ombre.

2. Trois terrains et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet 34 ou 1010, bornés par les rues Gentilly, Liberté, Levee et St Ferdinand mesurant ensemble No. 1, 45 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Port, sur une profondeur et façade sur la rue Genie de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Genie sur 105 pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 27 ou 872 borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 45 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci dessus sont sur la ligne du M. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'intérêt en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant J. G. Eustis, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
28août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James H. Maloney contre Annie E. Carr

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable Deuxième Cour de Cité.
11 sept—11 18 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, No 11,203.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
10 sept—10—16—21.

Edmond Rixner contre Placide Carrière.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans,—No 8,294—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, le 18 septembre 1886, à 11 heures a. m. de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 sept—7,14,18

Etat de la Louisiane vs Theo Mulowhill.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 5,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. F. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus, énumérées et intitulées.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 sept—3 8 14

John T. Moore Jr & Co vs J. J. Healy et als.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11,122—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir.
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans
3 sept—3,10,14

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Augustin Vinvant Sr.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de ladite Cour, division B, actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886 il sera vendu, la propriété décrite ci après appartenant à la dite succession, à savoir

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 100 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles. Il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 100 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Murray le 10 mars 1869, déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—14,18,25—oct 2,9,16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Augustin Vinvant, Sr.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI, 23 sept 1886, à 11 heures A. M. au No 79 rue Bienville entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston juge de la dite cour Division B actuellement absent sur un congé daté le 10 septembre 1886 il sera vendu pour le compte de la dite succession
Un lot de meubles de maison.
Un lot de livres
Conditions—Comptant sur livraison.
14 sept—14 18,23.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.
Cottage en bois No. 71 rue Louisa.
Cottage en bois No. 74 rue Piété, ilet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.
Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.
Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.
Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.
Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No. 18, 288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 A M à la BOURSE D'ENCAN ARCADE rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" siégeant en place de l'Hon A. L. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour Division A maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme, tous deux décédés consolidés. Dossier No. 18,288, sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT.
Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville étant le lot No 19 et une partie du lot No 18 dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, anciennement Craps, Piété et Dauphine anciennement Grands Hommes faubourg Washington qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 35 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 114 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu sous le No 63 rue Louisa, ayant corridor, galerie, 8 chambres, cuve etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que le dernier ci-dessus décrit, propriété désignée par le lot No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et élevé, connu par le No 71 rue Louisa et ayant corridor, galerie, 5 chambres water works cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la dernière propriété ci dessus décrite désigné par le No 4 de ce plan et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve, et connue par le No 74 de la rue Piété.

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts.

4. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Piété et Remparts, désigné par le No 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur et façade rue des Remparts, de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts.
Les améliorations consistant en un magasin d'épicerie et résidence couverte en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne, etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bourgogne Remparts Désiré et Piété et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 35 pieds de façade rue Désiré, sur une profondeur et façade de 90 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises à l'angle de deux rues, et ayant 4 chambres, 2 auvents et une autre maison en bois à l'arrière portant le No 813 rue Bourgogne, ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale (ci-devant Casacalvo) et Dauphine (anciennement Grands Hommes), désigné par le No 16 et mesurant 20 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville, sur une profondeur à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là retrécissant à angles droits de 3 pieds 2 pouces et 3 lignes, puis une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces, et 122 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale; 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville, et ayant 5 chambres, gaz, parterre, citerne, hangar, etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, carré d'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts St Claude et Lafayette (ci-devant Eughein) désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, à distance de la rue, et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain, d'après des plans de M. Hunter Stewart, voyer plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale avec lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant l'assurance, le transfert des polices et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.
Les divers acheteurs partageront le paiement des taxes également avec le vendeur pour l'année courante 1886.
Les actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17,892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.
Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNELL, Sous-Greffier.
27juillet—27 août sept18

Succession de Claude Victor Andry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,800—Division D.—Attendu que Mme Vve Claude V. Andry a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Claude Victor Andry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 sept—4 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci après décrite, et étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir, les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire soient et qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque de défaut, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company No 11,297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent les ustensiles vacuum pans, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires situés dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Peters (ci devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié sous voyer de la ville, daté du 26 octobre 1881 annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville le 18 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée) vingt trois pieds de largeur à l'arrière sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark ancien notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Murray daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur et un terrain cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée) dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt pieds deux pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins, faisant face à la rue Peters ci devant Nouvelle Levée sur cent douze pieds, un pouce, plus ou moins de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville le 25 octobre 1851 et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters ci devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds six pouces de largeur à l'arrière, cent douze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche de la rue Julie et cent douze pieds deux pouces deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. F. Zimple, daté du 5 février 1855 et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre environ vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds sept pouces de largeur à l'arrière le terrain numéro cinq vingt pieds cinq pouces et six lignes de façade rue de Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain numéro six vingt un pieds onze pouces de façade rue de Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Aussi le tout et séparément la machine, les appareils, installations et dépendances et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse et terrains précédemment décrits, et constituant une raffinerie dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant Andre Hero Jr. notaire de cette ville le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié sous voyer de la ville dans la date du 30 septembre 1850, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr. comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit. Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) cent trente pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent onze pieds sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie et cent onze pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots trois et quatre, et cent douze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre, formant ensemble un corps de propriété ayant une façade de soixante-cinq pieds sur la rue Peters, et une façade de soixante-quatre pieds dix pouces sur la rue Nouvelle-Levée, et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle elle a une façade de soixante-quatre pieds dix pouces, et désignés par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant au pied américain, dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds quatre pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Arnaud député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero, Jr. notaire, le 30 janvier 1883 laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle Orléans ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre vingt six et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier: Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle Orléans ce 23me jour de Juillet 1886
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle Orléans le 24me jour d'avril 1886 le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition en annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 96, approuvé le 10 mars 1870 des statuts révisés de la Louisiane.

Donc maintenant que toutes personnes intéressées soient averties qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite s'il y a eu une informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci après décrite, Jules Sabrier est devenu acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 898:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No. 17 dans le carré d'ilet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur. Il est assessé au nom de Henry W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui restaient dues.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.